



Digne-les-Bains, le 23 juillet 2019

**APPLICATION DU PLAN D'ACTION SECHERESSE
DANS LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

**DECLENCHEMENT DU STADE D'ALERTE SUR LE BASSIN VERSANT
DU CALAVON**

Depuis le début du mois de juin, les conditions de sécheresse liées à de fortes températures ainsi que l'absence de toute pluie efficace ont entraîné la poursuite de la dégradation de la situation hydrologique des cours d'eau.

L'évolution défavorable de la situation sur les ressources en eau conduit à un nécessaire renforcement des mesures d'économie : ainsi, à partir du 15 juillet 2019, en application du Plan d'action Sécheresse de Vaucluse, le stade d'**Alerte** à la sécheresse est déclenché sur le **bassin versant du Calavon**. Une partie de ce bassin versant étant situé dans les Alpes-de-Haute-Provence, un arrêté préfectoral de déclenchement du stade d'alerte a été pris le 22 juillet 2019 pour les communes situées dans le département.

Le stade d'**Alerte sur le bassin versant du Calavon** entraîne des limitations des usages suivants :

- Interdiction de prélever et d'irriguer de 9 h à 19 h ;
- Interdiction d'arroser les pelouses, espaces verts et sportifs de 9 h à 19 h ainsi que de remplir les piscines ;
- Interdiction de laver les véhicules hors des stations de lavage ;
- Respect des arrêtés préfectoraux complémentaires de restriction d'eau, notifiés aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;
- Réduction de 20 % des prélèvements d'eau individuels, agricoles, industriels et commerciaux, quel que soit l'usage.

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Les communes concernées sont les suivantes :

Banon, Céreste, Montjustin, Montsalier, Oppedette, Redortiers, Reillanne, Revest-du-Bion, Sainte-Croix-à-Lauze, Simiane-la-Rotonde et Vachères.

L'ensemble des dispositions applicables est consultable dans toutes les mairies, sur le site de la Préfecture à la rubrique actualité/sécheresse et à la Direction départementale des territoires des Alpes-de-Haute-Provence.

